



LE MINISTRE

Cotonou, le 01 AVR 2026

N°003/MTFP/DC/SGM/DGT/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

Dans le cadre de la célébration de la fête de Pâques, et conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **lundi 06 avril 2026, lundi de Pâques**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté chrétienne, une excellente fête de Pâques.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,



Victorin V. HONVOH

Vu
Bon à diffuser

Adidjatou A. MATHYS